

DÉCISION DU CONSEIL
du 20 décembre 2007
portant nomination d'un membre grec du Comité des régions
(2008/44/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

vu la proposition du gouvernement grec,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 24 janvier 2006, le Conseil a adopté la décision 2006/116/CE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2006 au 25 janvier 2010 ⁽¹⁾.
- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M^{me} Fofi GENNIMATA,

DÉCIDE:

Article premier

M^{me} Evangelia SCHINARAKI-ILIAKI, préfet d'Heraklion (Crète), est nommée membre du Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2010.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 20 décembre 2007.

Par le Conseil
Le président
F. NUNES CORREIA

⁽¹⁾ JO L 56 du 25.2.2006, p. 75.